

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 02 août 2014

L'An deux mille quatorze,
le 02 août à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juillet 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Christian PLANQUE, Francette PAGES, Armand FABRE, Sabine BOUQUET, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Isabelle THIOULOUSE

Les points suivants ont été évoqués:

Choix d'une entreprise pour les travaux de voirie à Rouzairès :

Suite à la consultation réalisée, plusieurs offres ont été reçues pour les travaux de voirie à Rouzairès. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'Entreprise M2I SOVETRA à Solignac sur Loire pour effectuer ces travaux, pour un montant H.T. de 9 577 euros.

Avenant au marché d'aménagement de la traversée du Bourg :

Compte tenu des prestations supplémentaires demandées à l'entreprise et rendues nécessaires pour la bonne réalisation des travaux initialement prévus, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant pour les travaux d'aménagement de la traversée du Bourg avec l'Entreprise COLAS RAA pour un montant H.T de 33 330,15 €.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du Bourg :

Compte tenu de l'augmentation du volume des travaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la traversée du Bourg pour un montant H.T de 2 100 €.

Tarif chalets 2015 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2015 les tarifs de location des chalets déjà appliqués en 2014.

Renouvellement de la convention avec le Service d'Assistance Technique Assainissement du Conseil Général :

Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le Conseil Général assure une mission de suivi des stations d'épuration de la commune. Il convient de renouveler la convention afin que cette prestation puisse continuer. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Haute-Loire relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Renouvellement du contrat d'un employé sur la voirie pour un contrat à durée déterminée:

Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur Eric Chapel un contrat de 18 mois pris en charge à 90% par l'état proposé par pôle emploi. La commune devra assurer la formation de conduite d'engins poids lourds et du tractopelle. Pour : 6, abstention : 3, contre : 2.

Mise en place par la Communauté de Communes d'une tarification différenciée pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes propose aux communes qui le souhaiteraient de modifier le système de collecte des ordures ménagères par la mise en place de points d'apport volontaire. Ceci permettrait aux employés de la Communauté de Communes d'assurer d'autres services comme par exemple de plus grandes plages d'ouverture de la déchetterie et d'éviter la hausse inexorable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères liée à la baisse de la population et donc à la baisse des recettes. Avec ce système, une diminution significative de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères serait également proposée (baisse de 50 € pour 2 personnes et plus). Chaque commune devra indiquer le système de collecte qu'elle souhaite au cours du mois de septembre. Le Conseil Municipal décide de proposer à la population une réunion d'information publique préalablement à ce choix.

Désignation d'un référent pour le projet de Parc Naturel Régional : L'association de préfiguration du Parc Naturel Régional souhaite qu'un référent soit désigné au sein de chaque Conseil Municipal. Le conseil Municipal décide de désigner le Maire comme référent.

Mise à disposition de la Commune de Saugues d'une employée communale : Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal autorise Mademoiselle Domaison Alice à être mise à disposition de la commune de Saugues pour assurer des activités d'animation liées à cette réforme. Le temps passé sur cette mission sera pris en charge financièrement par la commune de Saugues. Une convention sera établie avec la commune de Saugues.

Décision modificative du budget communal: A la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide la modification budgétaire qui consiste à changer certaines lignes budgétaires sans modifier le montant global des dépenses et des recettes.

Soutien aux agriculteurs : Suite au déficit pluviométrique très important constaté ce printemps sur le territoire communal et ensuite à un été très pluvieux, le volume de foin récolté est faible. Le Conseil Municipal demande que la situation difficile des agriculteurs soit prise en compte par les services de l'État.

Motion de soutien à l'Association des Maires de France : Les collectivités locales, et en premier lieu les communes risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer : une baisse de 30% est annoncée. Le Conseil Municipal décide de soutenir les demandes de l'AMF pour que le plan de réduction des dotations de l'État soit réexaminé.